Musée du Temps - Demande de subvention à l'État (Ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche)

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée du Temps pour sa 2^{ème} tranche de salles est soumis pour examen au Conseil Municipal de Besançon lors de cette même séance. A l'automne, après cette validation politique, le projet sera soumis à la Direction des Musées de France et au conseil scientifique du musée qui sera alors refondé.

Dans ce projet scientifique et culturel, le 2^{ème} étage est étendu et remodelé sur le thème général des relations entre science, technique et industrie.

Le présent dossier s'inscrit directement dans ce cadre. Il s'agit en effet de renouveler la présentation de la séquence «microtechnique» actuelle pour servir d'annonce à cette refonte générale du deuxième étage. Cette nouvelle présentation doit ouvrir à l'automne 2006, à l'occasion de Micronora.

Description:

Ce dossier comporte deux volets :

1. Etudes et préparations des contenus sur les bases de temps

- a) Collectes préparatoires d'objets et de prototypes
- b) Conception et rédaction du scénario et des textes
- c) Recherche de documentation

2. Travaux documentaires :

L'objectif est de donner la possibilité aux visiteurs de consulter dans les salles une base de données susceptibles de compléter les informations mises à leur disposition par la muséographie. Il faut donc mettre en forme la documentation déjà amassée par le musée ces années dernières, la compléter et constituer un fonds de référence sur les microtechniques.

Les travaux se déclinent en :

- prises de vue par un photographe spécialisé, fournissant des clichés numérisés
- indexation et saisie pour fichage des documents existants ou ramassés par le chercheur (la saisie sera sous-traitée à une entreprise)
 - achats de droits d'auteur
 - frais documentaires.

Le budget de cette opération s'élève à 16 000 € répartis comme suit :

Dépenses	Recettes
Etudes : 5 000 €	Ville de Besançon : 8 500 €
* Collectes et recherche de documentation : 2 000 €.	
* Conception et rédaction : 3 000 €	
Travaux documentaires : 8 500 €	État : 7 500 €
* prises de vue & numérisation : 4 000 €	
* indexation et saisie pour fichage des documents existants ou ramassés par le chercheur : 2 000 €	
* achats de droits d'auteur : 1 000 €	
* frais documentaires : 1 500 €	
Frais de personnel & de gestion : 2 500 €	
Total dépense : 16 000 €	Total : 16 000 €

Après avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet et son financement, autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 7 500 € auprès de l'État (Ministère délégué à l'Enseignement et à la Recherche) et à signer la convention y afférant,

- dès réception de l'arrêté attributif, autoriser l'inscription de cette somme en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification sur les imputations 74.322.74718.53000 et la réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 011.322.6042.53000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.